

HERBERT SMITH FREEHILLS CONSEILLE LA COMPAGNIE DES ALPES SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ÉMISSION DE TITRES (NEU CP) DE 240 MILLIONS D'EUROS ET LA MODIFICATION CORRÉLATIVE DE SON CRÉDIT SYNDIQUÉ POUR Y AJOUTER UNE LIGNE DE BACK-UP

04 April 2019 | Paris
Deals and cases

Le cabinet d'avocats d'affaires international Herbert Smith Freehills a conseillé La Compagnie des Alpes, leader européen des loisirs, dans le cadre de la mise en place d'un programme d'émission de titres Neu CP (*titres négociables à court terme*) de 240 millions d'euros, accompagnée de la signature d'un avenant à son contrat de crédit syndiqué de 250 millions d'euros afin d'ajouter une tranche court terme destinée à anticiper une éventuelle indisponibilité du programme d'émission de titres Neu CP.

Herbert Smith Freehills a conseillé la Compagnie des Alpes avec une équipe menée par Louis de Longeaux, associé, Soraya Salem et Lou Bernard, collaboratrices.

MEDIA CONTACT

For further information on this news article, please contact:

**NATHALIE TEKADIOMONA,
COMMUNICATIONS AND MARKETING
LEAD - PARIS**

PARIS

Tel: +33 1 53 57 76 66

Email: [nathalie.tekadiomona@
hsf.com](mailto:nathalie.tekadiomona@hsf.com)